

Formulaire de déclaration 2022
de la commission paritaire du métier de coiffeur de la Suisse
basé sur art. 52 Convention collective nationale des coiffeurs (CCN)

Envoyer à: PK Coiffure, Radgasse 3, Postfach, 8021 Zürich, faxer à: 043 366 66 95, e-mail à: info@pk-coiffure.ch

Nom entreprise
(Débitrice):

Prénom Nom:

Rue:

Case postale:

CP Lieu :

Rg.-Nr.:

☐ Le salon n'emploie **pas d'employées (ou exclusivement des apprenties)** qui fournissent des prestations de coiffeur aux clients et n'est donc **pas soumis à la convention collective nationale**, il ne doit par conséquent pas non plus des cotisations pour les frais d'exécution.
➔ signez directement le formulaire

☐ **Le salon emploie au 1er septembre 2022** les employées suivantes (indépendamment du taux d'occupation) qui fournissent des prestations de coiffeur aux clients:

Nom	Prénom	date de naissance	Qualification professionnelle	CHF 80.- par empl.
			☐ CFC ☐ AFP ☐ non-qualifié	
			☐ CFC ☐ AFP ☐ non-qualifié	
			☐ CFC ☐ AFP ☐ non-qualifié	
			☐ CFC ☐ AFP ☐ non-qualifié	
			☐ CFC ☐ AFP ☐ non-qualifié	

Total cotisations employées CHF

Contribution employeurs:

☐ Membre de l'Association *coiffureSUISSE* et donc pas soumis à la contribution.

CHF 0.-

☐ **Pas membre de l'Association *coiffureSUISSE*** et devant par conséquent payer la cotisation pour frais d'exécution/de formation continue de **CHF 80.--**

Total des cotisations dues pour les frais d'exécution / de formation continue
(total employées & employeur)

CHF

Nous louons un ou plusieurs fauteuils dans le salon: oui ☐ non ☐

lieu / date / signature

Par ma signature, je confirme être débitrice des contributions aux frais d'exécution déclarées ci-dessus envers la créditrice, la commission paritaire du métier de coiffeur de la Suisse (CP Coiffure), Radgasse 3, 8021 Zurich et devoir verser à la créditrice les contributions aux frais d'exécution dues selon la présente déclaration.

La présente déclaration vaut reconnaissance de dette selon art. 82 al. 1 LP. Je confirme avoir donné des informations véridiques.

* CFC resp. diplôme équivalent / * AFP ou diplôme équivalent resp. école professionnelle d'une durée de 2 ans resp. formation équivalente
* non-qualifié (pas CFC ou AFP)